

Du 14 Juillet 1782. *A*

relig. royale

Archives Nationales  
Département des Anciens  
par Joseph Dagneaux

1<sup>er</sup>  
2635

H. 90

1400  
J'ay Concedé a Pierre Audet Trois arpens de Terre de front  
sur la Riviere de la Durantaye dominant sur Costé Vene Verde  
des autres habitants dudit Lieu savoir de donner vingt sols en  
Cupon par arpent de front, ~~de la~~ ~~rente~~ des Bayaqui se vendront me  
estant la cote de la Riviere le premier Laumon, et lunt. 2 de tout  
proportion, la Riviere de faire des arpenes out le front. Juge n'est  
fait a la Durantaye le 22. Juin 1693 de la Durantaye  
Les dits sols et ventes seront donnez chaque année fait a la  
Durantaye le 22. Juin 1693 de la Durantaye

Aujourd'hui quatorzieme Julliet de la millesime despi  
en cinquante deux avant midy est compare Joseph  
Daquisac habitant a l'evance de la Riviere de la Durantaye  
a presen de l'audier parvoine de P. Michel, representant  
enette ville, lequel a requis M. Barthelemy des Notaires

ARCHIVES NATIONALES  
DU QUÉBEC

fournir de tout ce qui est nécessaire pour le voyage de ce  
jour la Brille de ce que moy et d'autres de ce voyage  
vingt deux mille six cents quatre vingt treize figures  
de la Durantage par les trois a luy d. Comparer de l'année  
l'expédition et a qui il appartient de lequel de port de  
Pagnon de ce a luy et d'autres les jours et au sud  
de l'expédition de tout de l'année par au: quatre  
Et d'autres de ce: d'autres les jours et au sud et d  
Le die Pagnon de la l'année de l'année de l'année de l'année  
et de ce qui est de l'année de l'année de l'année de l'année  
de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année

~~Saint~~

Saint  
de l'année

1770  
1771  
1772  
1773